

SERVICE : POLICE MUNICIPALE
Réf. : AP/

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
LIVRAISONS DE BÉTON
204, AVENUE GEORGES V
BÉTON BONIFAY
DÉROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses
modificatifs,
VU l'autorisation du permis de construire N° 083 009 15 T0023T/01 transféré le 04/07/2019 par la commune
de la Bandol pour l'édification d'une maison individuelle à la SCI BAIA – 204 avenue Georges V - 83150
BANDOL,
VU la demande du 03 juin 2020 de l'entreprise BATITSUR-CONCEPT sise – 10, rue François Canac - Bât A1
– 13013 MARSEILLE (courriel : batisur.concept@gmail.com) pour l'entreprise BÉTON BONIFAY sise : 125,
rue de l'Industrie – 83140 SIX FOURS LES PLAGES,
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons
citées en objet.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015, les véhicules poids-lourds de la société précitée supérieurs à 3.5 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 Tonnes sont exceptionnellement autorisés à se rendre 204, Avenue Georges V pour la livraison de béton :

LE MARDI 16 JUIN 2020 ET LE MERCREDI 17 JUIN 2020

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **- 4 JUIN 2020**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.

Pour le Maire
Valérie BOURON
8ème Adjointe
Déléguée à la Sécurité

